

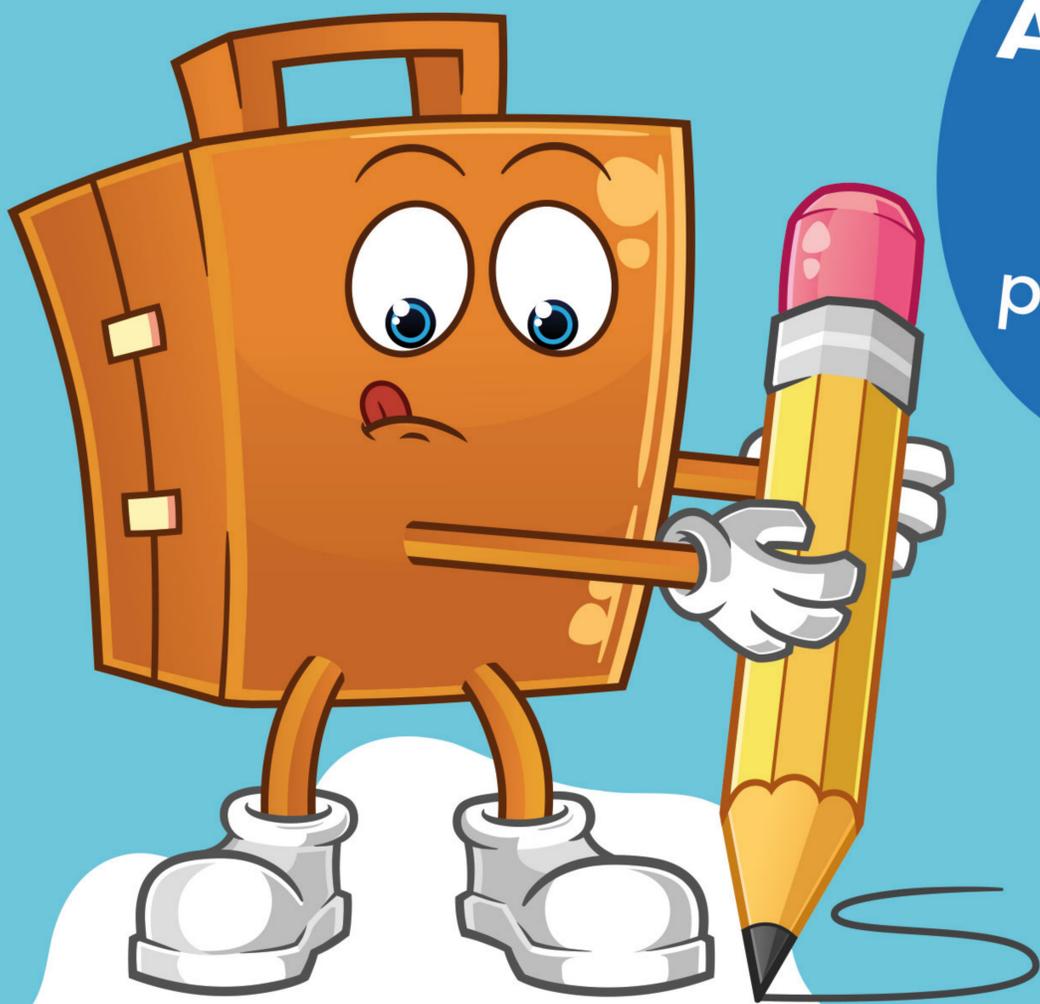


2025-2026

INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

OBLIGATOIRE



**DU 16 JUIN
AU 6 JUILLET 2025**

Rendez-vous sur le
Portail Famille pour
procéder à l'inscription.



DÉMARCHES À SUIVRE SUR LE PORTAIL FAMILLE :

- 1 Actualisation du dossier famille et enfant avec les pièces-jointes obligatoires.
- 2 Pré-inscription à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs et aux accueils périscolaires.
- 3 Réservation suite à la réception du mail envoyé par le service Enfance-Education validant l'inscription.

Pour les nouveaux arrivants : Dossier unique de demande d'inscription téléchargeable sur le portail famille.

Terre Audacieuse : au plus près des familles